TOURCOING. — *Les Concerts d'Eté.* — « Les Trompettes la Revanche », exécuteront le Dimanche 2 juin 1907, à 6 heures du soir sur le kiosque de la Place Thiers, les morceaux suivants: 1. Le Pont Maudit, Pas Redoublé, Gadenne; 2. Sur la Neva, Fantaisie, Pasquier; 3. Fifine, Valse; 4. La Bienvenue, Fantaisie; 5. Au Camp d'Auvours, Ferré; 6. Polka pour Trompettes, (Soliste de M. Paul Massart).

— Jeudi soir, à neuf heures, sur le kiosque de la Grande-Place, la société des « Trompettes Réunies » a exécuté, avec le succès coutumier, les morceaux suivants: 1. Pas redoublé, de Jules Bodin; 2. *La Garde prétorienne*, de Victor Vinay; 3. *La Belle Patrie*, fantaisie, du même auteur; 4. Polka, de Jules Bodin.

Un public nombreux assistait au concert et à plusieurs reprises a applaudi les musiciens. Le concert a pris fin vers dix heures et quart.

NOUVELLES MILITAIRES

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE. — Dimanche 2 juin: Exercice pratique. Rendez-vous à neuf heures, à Le Sart, route de Lille à Roubaix (car F).

DÉBITANTS mettez-vous actionnaire de « LA CONFIANCE », rue Ma Campagne, Roubaix.
27800d

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 30 *mai* 1907
Présidence de M. GODARD, vice-président

Un incident de la grève des terrassiers

Désiré Pollet, né le 3 mai 1874, ouvrier terrassier à Tourcoing, est inculpé de violences et d'entraves à la liberté du travail. Il s'agit d'un incident de la grève des terrassiers qui s'est produit à Mouvaux le 5 février dernier. Le prévenu et une dizaine de grévistes se présentèrent dans un chantier où travaillait le sieur Julien Bocquet; ils prétendent que ce dernier leur avait promis de débaucher ses camarades et que, loin de faire cesser le travail, il travaillait lui-même. Quoi qu'il en soit, Bocquet était occupé à charger une voiture; Pollet s'avança vers lui, le traita de lâche et de fainéant, puis lui porta un violent coup de poing.

Pollet a déjà encouru trois condamnations, mais à une époque déjà éloignée; depuis dix ans environ, il n'a plus comparu devant la justice.

M. Rajat présente la défense de Désiré Pollet qui est condamné à un mois de prison.

Un vol au camion à Roubaix

Louis Dubar, 30 ans, et Jules Dubar, 46 ans, journaliers à Roubaix, ont, le 12 avril, en plein jour, commis un vol audacieux à Roubaix; c'est le type classique du vol au camion. M. Laché, commissaire de police, raconte que, ce jour-là, un camion de la maison Dedique et Chatilliez, stationnait place Chevreul, Jules Dubar grimpa sur la voiture, y prit une pièce de tissus d'une valeur de 150 *francs*, la chargea sur l'épaule de Louis Dubar, son complice. Mais le stratagème avait été vu par un agent de police qui poursuivit Louis Dubar et le rattrapa au moment où celui-ci, pour donner le change, essayait de se réfugier à l'estaminet des Sapeurs Pompiers. M. Laché ajoute que ce genre de vol est très fréquent à Roubaix et qu'il est très difficile d'en découvrir les auteurs. Le tribunal condamne Louis et Jules Dubar chacun à trois mois de prison.

***

BIZARRE AFFAIRE DE VOL. — Paul Broquart, qui était à Saint-André le comptable de la Société Industrielle et Commerciale du bois, s'était laissé aller à commettre d'importants détournements. Aussi, lorsqu'on l'avertit que sa comptabilité allait être vérifiée, il perdit la tête et chercha, par tous les moyens, à détruire la preuve de ses vols. Le 4 octobre, à son arrivée au bureau, il déclarait qu'on avait fracturé sa caisse; en effet, le coffre-fort portait des traces de pesées, mais, chose étrange, on n'avait touché qu'à son bureau. On chercha en vain le cambrioleur, et, le 13 octobre, les patrons réclamaient à nouveau les livres. Le lendemain, c'était un commencement d'incendie qui éclatait, là où devaient se trouver les pièces justificatives de la comptabilité. Cette fois, la coïncidence fut trouvée bizarre. On examina les livres et on s'aperçut que Broquart avait dérobé 1.627 fr. 05. Aujourd'hui, il comparait en police correctionnelle et s'entend infliger trois mois de prison sans sursis; il est en outre condamné à restituer les 1.627 fr. 05 à la Société du bois.

A LA SORTIE D'UN BAL. — Le 31 mars, l'agent de police Hus, de service dans un bal, à Roubaix, était obligé d'intervenir pour rétablir l'ordre et expulser un individu qui cherchait querelle aux danseurs. Tandis qu'il procédait à cette expulsion, un nommé Noël Bradt s'avança vers lui, le traita de fainéant et de vaurien, puis sortant de sa poche un couteau ouvert, l'en menaça. 15 jours de prison à Noël Bradt.

JEUNE VOLEUSE. — Maria Bécue, 16 ans, servante à Chérenq, a dérobé une demi-livre de chocolat chez Mme Lagache, épicière. Le fait n'est pas bien grave, mais M. le président signale que les renseignements ne sont pas favorables sur la prévenue; elle a en outre jadis déjà volé 90 francs chez les époux Leroy; il est vrai qu'elle n'avait alors que sept ans. En tout cas, le tribunal décide d'acquitter Maria Bécue comme ayant agi sans discernement et de la rendre à ses parents.

A PROPOS D'UNE BALLE DE COTON. — M. Désiré Gay est messager à Mouscron et il fait opposition à une condamnation par défaut que le tribunal lui a infligée pour abus de confiance. S'il s'était présenté lors de sa première convocation, il eût évité tous ces ennuis. En effet, la bonne foi de Gay paraît évidente. Il avait été chargé de conduire de Lille à Roubaix, une balle de coton: le destinataire, arguant d'un retard dans la livraison, la refusa. M. Gay la déposa dans un estaminet et avisa l'expéditeur de la reprendre. La balle disparut. M. Gay offre de la payer, mais déclare qu'il ne l'a point détournée: très souvent les messagers sont victimes de vols et cette balle lui a été volée. Devant ces explications très nettes, M. Désiré Gay est acquitté.

AFFAIRES DIVERSES. — Gustave Plateau, a été surpris par le concierge de l'établissement Kroll, à Wasquehal, en flagrant délit de vol, un mois de prison, par défaut. — Louis Thieffry, cultivateur à Forest, accusé du vol de quelques piquets de bois, est acquitté. — Cyrille Bocace, 34 ans, journalier à Wattrelos, coups à Jules Defrenne, tisserand, hameau du Petit-Paris, 15 jours de prison. — Ernest Ledoux, 21 ans, menuisier à Wattrelos, a frappé un de ses locataires, le 26 avril, 6 jours avec sursis. — Edouard Impens, 25 ans, journalier à Croix, a été arrêté à Roubaix, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour, 4 mois de prison. — Anna Cannot, ménagère, à Roubaix, vol, 15 jours de prison, par défaut.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 30 mai 1907.
Présidence de M. de Renty, juge de paix.
Ministère public, M. Laché, commissaire de police.

LA LOI SUR LE REPOS HEBDOMADAIRE

M. Isnor Rodolphe, brasseur, rue du Tilleul, 121, se voit infliger en vertu de la loi du 13 juillet 1906, deux amendes de 1 franc pour avoir occupé deux ouvriers le dimanche 28 avril dernier.

M. Emile Degraeve, caoutchoutier, rue du Tilleul, est condamné à 10 amendes de 1 franc pour avoir occupés dix ouvriers le dimanche 5 mai.

Le gérant de la brasserie du Crétinier, au Sapin-Vert, à Wattrelos, M. Joseph Monteigne, encourt deux amendes l'une de 5 francs et l'autre de 1 franc pour avoir occupé un ouvrier le dimanche et pour avoir négligé d'afficher le tableau de roulement de son personnel.

Pour le même motif, M. Jean Goupil, emballeur, rue du Grand-Chemin, 64, est condamné à une amende de 5 francs et à une autre d'un franc.

Les lois sur le travail. — Pour infraction à l'article 8 du décret du 29 novembre 1904, qui prescrit l'installation de lavabos dans les ateliers, M. Paul Prouvost, fabricant, rue Claude-Lorrain, est condamné à 5 francs d'amende.

Violences. — Trois journées de travail à Jules Lecouter, Georges Delporte, Félix Vanascht, Odille Duchatel; 2 journées de travail et 1 franc d'amende à Victor Jardez, 2 jours de travail à Jules Coudermior; 1 jour à Jules Oudar.

Ivresse. — Un jour de prison et 1 franc d'amende (récidive) à Aimée Delnesto et Jules Dubus; 5 francs à Jean Dojode; 2 francs à Henri Condyser; 1 franc et 5 francs pour tapage à Henri Lemay; 1 franc à Adolphe Niffle, Georges Delporte, Julien Degraeve, Alphonse Jacques, Louis Mocrman, Henri Vandendrich, Anatole Guilbert, J.-B. Balcaen, J.-B. Ronsfeld.

Divagation de chiens. — 6 francs à François Maes; 4 francs à Jules Cattoir, Achille Nottergalle; 2 francs à Jules Destailleur, Henri Debrune, François Dewaele; 1 franc à Céline Ingels, Joseph Belin.

L'inspection des viandes. — M. Alphonse Renard, boucher à Hem, est condamné à dix-huit amendes de 1 fr. pour avoir introduit dix-huit chèvres sans avoir fait la déclaration prescrite par le règlement municipal; 1 fr. à Victor Gahide, pour avoir introduit de la viande à Wattrelos dans les mêmes conditions.

Affaires diverses. — 1 franc à Henri Bottelière et Edmond Fonquet, pour dommage causé à la propriété d'autrui; 1 franc à Alexandre Degrotte, Albert Herlan, pour avoir tiré des coups de revolver sur la voie publique; 1 franc à Constant Rollez, pour dépôt d'immondices; 2 francs à Georgette Geghers, pour jet d'immondices sur sa voisine; 1 franc à Camille Verhelst, pour avoir donné à boire à un homme ivre; 1 franc à J.-B. Dohaene, Camille Vandaele, Julien Desrumaux, pour avoir laissé danser dans leurs estaminets; 1 franc à Louis Blin, pour fermeture tardive de son cabaret; 1 franc à Amandine Lorthoir, Jules Bogard, pour avoir tenu un jeu de hasard sur la voie publique; 1 franc à Pierre Deprot, pour ne pas avoir affiché dans son estaminet la loi sur l'ivresse publique; 6 francs à Arthur Goblet, pour défaut d'éclairage et de grelots à son vélo; 5 francs à Georges Nutte; 2 francs à Victor Bellin, Emile Castelain, Julien Carette; 1 franc à Marcel Verschaeve, Pierre Devemy, Léon Joly, Louis Longet, pour défaut de grelots et d'éclairage et pour avoir roulé à bicyclette sur les trottoirs.

CHEZ LES DOUANIERS

Les désiderata d'une délégation Boulonnaise

Paris, 30 mai. — Une délégation de l'Union générale du service actif des douanes, a été reçue, par M. le directeur général des douanes.

Les questions suivantes ont été traitées : 1° Exercices et revues militaires (14 juillet; 2° Equipement et casernement; 3° Indemnité d'habillement.

La délégation de Boulogne a présenté ensuite la question locale concernant le travail en dehors des heures légales effectué dans ce port, et a prié M. le directeur général de solutionner le plus rapidement possible cette question, attendu que les mois de juin, juillet, août et septembre étaient les plus favorables à la réalisation de ces desiderata présentant pour les agents boulonnais une revendication primordiale et nécessaire, ceux-ci luttant contre la cherté des vivres et des loyers.

Le directeur général a promis à la délégation de donner dans la huitaine les solutions exigées par toutes ces questions.

Une fédération de délégués cantonaux

Un groupe de délégués cantonaux de l'arrondissement de Lille, suivant l'exemple donné par plusieurs départements, organise actuellement une fédération des délégués de leur arrondissement.

Une centaine d'adhésions sont parvenues déjà, et il en arrive tous les jours, ce qui assure une brillante carrière à la jeune fédération. Une réunion constitutive sera convoquée en juillet pour établir un règlement, nommer un bureau et dresser un programme de travaux. Dès la rentrée d'octobre, la nouvelle organisation sera prête à fonctionner.

LA RETRAITE DES GENDARMES

Les comités du Nord et du Pas-de-Calais pour la défense des intérêts des retraités de la gendarmerie, ont adressé au ministre des finances une lettre dans laquelle ils mentionnent les délibérations prises dans leur assemblée extraordinaire. Ils émettent le vœu : « Que M. le ministre des finances accorde toute sa bienveillance au projet de loi actuellement à l'étude au ministère de la guerre, qui, étant donné le grand nombre de membres du Parlement qui s'y intéressent, sera très favorablement accueilli, et que, par égard pour la situation des gendarmes actuellement en retraite, la loi ait un effet rétroactif.

» Que les différents ministères apportent dans la répartition des emplois qui sont encore accordés aux retraités de la gendarmerie moins de parcimonie et plus de justice, notamment en ce qui concerne les recettes buralistes et les débits de tabac. Que ces emplois soient attribués en prenant pour base le taux de la pension du postulant, de moins rémunérateur soient concédées aux candidats moins rémunérateur soient concédés aux candidats dont la pension est plus élevée et inversement, de manière à mettre le plus possible au même niveau les ressources des familles et non de procurer aux uns les moyens de vivre dans une agréable aisance et de confiner les autres dans une éternelle pauvreté ».

CHEMIN DE FER DU NORD. — Mutations. — M. Bizet, intérimaire à Lille, est nommé chef de station, à Laventie.

M. Ladon, intérimaire à Lille, est nommé sous-chef de gare à Roubaix, en remplacement de M. Delplanque, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Bécue, employé-intérimaire, à Lille, est nommé intérimaire à la même résidence.

M. Bouton, employé-intérimaire, à Lille, est nommé intérimaire à la même résidence.

M. Beurier, secrétaire d'inspecteur, à Hazebrouck, est nommé employé-intérimaire à Lille.

M. Defaux, employé à Roubaix, est nommé employé-intérimaire à Lille.

M. Heuls, employé à Haubourdin, est nommé secrétaire d'inspecteur à Hazebrouck.

NORD

VOYAGES D'ETUDES DANS L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES. — Un groupe de seize officiers, sous les ordres du général Zimmer, sous-chef de bureau à l'état-major général de l'armée, est arrivé à Avesnes dans la matinée d'hier. Ces officiers, qui font un voyage d'études, sont accompagnés de cyclistes et de secrétaires d'état-major. Deux automobiles sont à leur disposition. Le général Brun se trouve en même temps à Berlaimont avec un autre groupe d'officiers supérieurs.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE DANS LA FORÊT DE RAISMES. — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans la forêt, au lieu dit « les Emiars », dépendant de la propriété de la princesse d'Arenberg. M. Guéning, régisseur, prévenu aussitôt, se rendit sur les lieux et parvint, aidé des gardes, à enrayer l'incendie. Environ un hectare de fougères a été la proie des flammes.

UN JEUNE INCENDIAIRE A HERZEELE. — L'auteur de l'incendie qui a récemment éclaté à Herzeele et qui a consumé deux maisons appartenant aux époux Decroo et Mante, n'est autre qu'une gamine de douze ans, la petite Lucie Decroo, que ses parents avaient laissée chez eux avec leurs trois autres enfants. Elle a prétendu qu'elle avait mis le feu pour s'amuser. Une telle réponse fait douter sérieusement que cette enfant ait la plénitude de ses facultés. Le maire d'Herzeele l'a fait mettre en observation à l'hospice.

UN ENFANT NOYÉ A FLAUMONT-WAUDRECHIES. — On a retrouvé dans l'Helpe, le cadavre du jeune Aimé Honoré, dit « Ganguette », 13 ans, disparu dimanche du domicile de ses parents. L'enfant, qui ne jouissait pas de toutes ses facultés, était en outre atteint d'épilepsie.

PAS-DE-CALAIS

UN NAUFRAGE AU LARGE DE CALAIS. — Une voie d'eau s'étant déclarée au bateau hollandais « Nooit Woolmaki », chargé de 1.350 sacs de phosphate, à destination de Brest, le caboteur sombra.

Le capitaine de Jong et l'équipage, demeurés à bord jusqu'au dernier moment, purent gagner Audresselles en canot. Le fils du capitaine a été blessé à la jambe.

SOUS-MARINS AU PORT DE CALAIS. — Les sous-marins « Phoque », « Ludrois », « Naiade », sont entrés au port de Calais, venant de Dunkerque, et se sont amarrés au bassin Carnot, où ils sont l'objet d'une vive curiosité.

UN ENFANT NOYÉ A WITTES. — Le jeune Vanhiercke, âgé d'environ deux ans et demi, et dont les parents sont gardes-barrières à la halte de Wittes, était parti chez un épicier voisin pour acheter du chocolat. La mère, inquiète de ne pas voir revenir son enfant, le chercha autour de la maison et trouva son petit cadavre dans une fossé latéral au canal.

UN AIGUILLEUR TUÉ A LENS. — Un aiguilleur de la Compagnie des Mines de Lens, François Fremy, en voulant monter sur un train en marche, est tombé sous les wagons qui l'ont complètement écrasé. La mort a été instantanée. Le corps du malheureux a été transporté en son domicile à La Bassée.

UN ENFANT ÉBOUILLANTÉ A VENDIN-LE-VIEIL. — La jeune Raymonde Sauvage, âgée de deux ans et demie, dont les parents habitent à la cité de la fosse n° 8 des Mines de Lens, à Vendin-le-Vieil, jouait avec sa sœur, un peu plus âgée, dans la maison. La mère, qui venait de faire bouillir du lait, déposa le récipient sur les marches d'un escalier. Mais les enfants le renversèrent et le contenu brûla profondément la jeune Raymonde, qui dut recevoir les soins du docteur Brulant.

PASSAGE DE LA REINE D'ANGLETERRE A CALAIS. — Sa Majesté la Reine d'Angleterre, accompagnée de sa fille, la princesse Victoria, est arrivée à Calais, venant de Paris, à 2 h. 40, par train spécial; elles ont été reçues par MM. Payton et Blomfeild, consul et vice-consul de la Grande-Bretagne, à Calais, et par les hautes personnalités de la Compagnie du Nord. La Reine et la princesse se sont immédiatement embarquées sur le steamer « Victoria » spécialement nolisé à leur intention. Un service d'ordre avait été organisé.

LA QUESTION DES PRESBYTÈRES. — A Boiry-Notre-Dame. — Une grande manifestation a eu lieu à Boiry, pour protester contre l'expulsion du dévoué curé de cette paroisse, que le maire Comble veut chasser de son presbytère. Près de 250 personnes, dont plus de 100 électeurs, sont allées protester chez le maire lui-même et une pétition a été adressée à M. le Préfet.

LA
SURDITÉ N'EST PLUS
Consultation gratuite à tous les Lecteurs
3201 *(Détacher le questionnaire à la dernière page)*

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance du 30 *mai*

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Nerinckx, vice-président.

Prise en considération

La Chambre prend en considération la proposition de M. Janson tendant à émettre le vœu que la prochaine conférence de La Haye soit saisie de la question du désarmement.

M. Woeste. — Je voterai la *prise en considération* par courtoisie, mais je ne suis pas partisan de la proposition elle-même. Ce n'est pas à nous à prendre pareille initiative, vouée à un échec certain.

M. Davignon fait ses réserves, sans s'opposer à la prise en considération.

La Chambre aborde ensuite l'examen du

Budget de l'industrie et du travail

M. Malempré critique l'application de la loi sur les pensions ouvrières. Il critique l'action des subsides aux écoles professionnelles: ceux-ci servent à l'achat de volumes sans valeur.

L'orateur se livre à des plaisanteries contre les curés et les évêques « qui portent assez de bijoux pour sauver les malheureux de la misère. » Ces « bons mots » sont soulignés par les rires de la gauche socialiste.

Il reproche au ministre du Travail de n'être pas intervenu dans le lock-out entre patrons et ouvriers.

M. Mansart reproche au gouvernement d'inventer, à chaque instant, des circulaires ministérielles pour empêcher les mutualités socialistes de toucher les subsides officiels. Il réclame, de nouveau, à propos de l'inspection du travail, la nomination des inspecteurs par les ouvriers.

M. Berlos expose les rapports d'antagonisme qui existent entre le capital et le travail. Il voudrait voir empêcher les conflits entre ces deux organismes. Le salaire des ouvriers devrait être plus rémunérateur.

L'orateur s'occupe des écoles ménagères dont il souhaite un développement toujours plus grand. Il préconise d'autre part, la création de conseils de conciliation et d'arbitrage dans tous les centres industriels. L'enseignement professionnel devrait retenir toute l'attention du ministre du Travail.

M. Caeluwaert parle à nouveau de l'ankylostomasie et des ravages que cette maladie exerce chez les mineurs; il se plaint des conditions défectueuses dans lesquelles s'accomplit le travail dans les mines.

La séance est levée à 4 heures 45.

Demain, séance à 1 heure 45.

AU SENAT

Séance du 30 *mai*

La séance est ouverte à 2 h. 10, sous la présidence de M. le comte de Mérode-Westerloo, président.

La recherche de la paternité

Le Sénat aborde, en seconde lecture, la discussion du projet de loi sur la recherche de la paternité.

A l'article 340*f*, Mgr Weesen estime que les droits de la mère doivent être sauvegardés au même titre que ceux de l'enfant. Si l'enfant naturel est admis à réclamer une réparation *forfaitaire*, pourquoi la mère ne pourrait-elle en faire autant?

L'orateur dépose un amendement *dans ce sens.*

M. le Président. — Cet amendement n'est pas recevable aux termes du règlement du Sénat.

M. Goblet d'Alviella, rapporteur, ajoute que cet amendement est inutile, les droits de la mère étant sauvegardés par l'article 1382 du code civil.

Mgr Keesen. — Oui, mais la mère devra intenter pour cela un procès dont les frais dépasseront souvent les ressources et comme ce procès ne pourrait reposer que sur des vraisemblances, elle aurait peu de chances de le gagner.

M. Renkin, ministre de la Justice. — Le Gouvernement repousse l'amendement qui aurait pour effet de n'accorder à la mère qu'une moitié de la réparation à laquelle elle a droit de par l'article 1382. Ce serait une iniquité et le Gouvernement ne peut s'y rallier.

Mgr Keesen retire son amendement.

M. *Braun présente un amendement à l'article 340f.*

Cet amendement a été soumis aux membres de la commission qui a examiné le projet.

M. Renkin estime que, tel qu'il est proposé, cet amendement compliquerait la procédure. Aussi engage-t-il le Sénat à s'en tenir au texte voté en première lecture.

L'amendement est rejeté et l'article 340*f* est adopté.

Tous les articles du projet sont successivement adoptés.

L'ensemble, mis aux voix par appel nominal, est voté par 64 voix contre 1 et une abstention.

Crédits provisoires

Les crédits sont adoptés par 38 voix contre 10 et 18 abstentions.

Le Sénat adopte ensuite, sans discussion :

1. La convention additionnelle à la convention internationale sur le transport des marchandises par chemin de fer, conclue à Berne, le 19 septembre 1906;

2. La convention internationale du 3 novembre 1906 pour la revision du droit d'entrée sur les spiritueux en Afrique;

3. L'approbation du traité de commerce conclu le 6 septembre 1906 entre la Belgique et l'Ethiopie.

Budget des recettes et dépenses pour ordre

M. Devos proteste contre certains postes du budget et entre autres *contre un* crédit de plus d'un million attribué aux colonies de bienfaisance et d'aliénés de l'Etat. C'est une *manière détournée* d'accorder des subsides aux congrégations religieuses qui desservent ces établissements.

M. Liebaert. — La question des colonies de bienfaisance et d'aliénés concerne le budget de la justice et c'est mon collègue de la justice qui fournira les explications demandées.

La discussion générale est close. La séance est levée à 4 heures 45.

LA QUESTION DU CONGO BELGE

Bruxelles, 30 mai. — Vu l'importance du débat sur l'annexion de l'Etat libre du Congo, de nombreux députés vont proposer au Parlement de se réunir en octobre en session extraordinaire.

LES GRÈVES

A WETTEREN. — 175 ouvriers du tissage de M. Boernaerts, à Weteren, tous tisserands des quatre métiers, ont cessé l'ouvrage hier, réclamant une augmentation de salaire. Comme le patron se trouve actuellement à Vienne, où il prend part aux délibérations du Congrès international du coton, les grévistes doivent attendre son retour.

A VERVIERS. — La grève Simonis. — Une lettre aux ouvriers. — Nous avons dit que les ouvrières peigneuses de la firme I. Simonis font grève au mépris de la convention passée l'an dernier entre les Fédérations patronale et ouvrière, à l'issue du lock-out.

La Fédération patronale du textile s'est assemblée, hier soir, et a décidé l'envoi d'une lettre à la Fédération ouvrière, afin que celle-ci rappelle les grévistes au respect des conventions.

A CHARLEROI. — Atteinte à la liberté du travail. — Instruction monstre. — Au cours de la dernière grève des ouvriers du charbonnage du Centre de Jumet, la maison du chef-porion Renard fut dynamitée. Pour éviter le retour de pareil danger, les fils et d'autres membres de la famille du porion Renard, de même qu'un ouvrier, nommé Hans, allèrent demander du travail au charbonnage de Monceau Fontaine et entrèrent au puits du Martinet.

Mais les 400 ouvriers de ce puits donnèrent incontinent leur préavis de quinze jours, menaçant de se mettre en grève si Hans et les Renard n'étaient pas congédiés.

Devant une pareille attitude et ne voulant pas continuer à subir les tracasseries dont ils étaient déjà les victimes de la part des ouvriers, Hans et les Renard quittèrent le puits après quinze jours de travail.

Informé de ces faits, le parquet de Charleroi a décidé d'ouvrir une enquête et de poursuivre éventuellement, pour atteinte à la liberté du travail, les 400 ouvriers qui donnèrent leur préavis. Depuis hier, les gendarmeries de Marchiennes et de Roux sont occupées à interroger les ouvriers « par paquets » à leur remonte et à leur descente au puits.

A HORNU. — A la suite d'un différend survenu entre patrons et ouvriers mineurs, ceux-ci se sont réunis hier à la Maison du Peuple d'Hornu et ont voté la grève générale; les douze cents ouvriers occupés aux puits 12, 7 et 9 des charbonnages du Grand-Hornu ont suivi le mouvement. Les grévistes ont été appelés devant le Conseil de Prud'hommes qui les a condamnés chacun à 10 francs d'amende, estimant que, en l'occurence, ils ne pouvaient se mettre légitimement en grève. Cette décision a contrarié les mineurs qui en ont appelé.

LA MALADIE DE M. BEERNAERT. — Les nouvelles reçues jeudi après-midi à la Chambre par les collègues de M. Beernaert sont excellentes. L'éminent ministre d'Etat est en voie de complet rétablissement. Il se sent tellement bien qu'il a voulu travailler, mercredi, en vue de la prochaine conférence de La Haye. L'honorable ministre d'Etat ne doute pas qu'il puisse assister à la conférence et prendre une part active à ses travaux.

FAITS DIVERS. — *Broyé par une locomotive.* — Un grave accident vient d'arriver au Sud, dans la gare de formation, à Anvers. Un des ouvriers du rail a été tamponné par une locomotive de manœuvre et horriblement broyé. Le cadavre a été porté à la morgue de Kiel.

— *Accident du travail.* — Un tragique événement s'est produit mardi soir, au Théâtre Lyrique, en construction, à Anvers. Un ouvrier plombier qui travaillait à la grande coupole qui surmonte le bâtiment, fit un faux pas et dégringola jusque dans les caves. Quand on le releva, le malheureux vivait encore. On l'a conduit à l'hôpital, où il est arrivé mourant.

— *Mort d'un poète et chansonnier wallon.* — Le docteur Auguste Vernier, le poète et chansonnier wallon si justement populaire, s'est éteint à Beauraing, mardi après-midi. Le docteur Auguste Vernier était né à Beauraing le 10 juillet 1817. Il était chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix civique de 1re classe, lauréat de la Société d'hygiène de Paris.

— *Un affreux accident* s'est produit mercredi soir à Anvers. Une petite fille de deux ans, Marie Van den Maagdenberg, habitant rue Bogaerts, a profité d'un moment d'inattention de ses parents pour se pencher en dehors d'une fenêtre du premier étage. La pauvre petite a perdu l'équilibre et est allée s'abattre sur les pavés. La mort a été instantanée.

— *Chute mortelle.* — On battait le blé à la machine chez le cultivateur Lootens, à Snaeskerke. Le domestique Gevaert, 66 ans, se trouvait sur une meule pour descendre les gerbes; il est tombé la tête en avant et s'est brisé la colonne vertébrale. La mort a été instantanée.

— *Terrible accident à la gare de Bruges.* — Hier, Van Hooren, chauffeur de bateau à Ostende, arrivait en gare au moment où le train 66, partant à 14.10 se mettait en marche. Il s'élança sur le marche-pied, mais ne parvint pas à ouvrir la portière. Perdant la tête, Van Hooren sauta à terre, tournoya sur lui-même et roula sous les roues qui lui coupèrent la jambe droite au-dessous du genou et le pied gauche. L'état de la victime est désespéré.

— *Les noyades.* — A Haesdonck, l'ouvrier Van Mughem s'est noyé en prenant un bain, peu de temps après son dîner. Il a été frappé de congestion. Il laisse une veuve et trois enfants en bas-âge.

— *Un drame conjugal à La Louvière.* — Cyprien Demeuldre, boulanger à Soignies, surprenant sa femme, Mathilde Hurtebise en compagnie de son ami, Jules Foucart, ouvrier tanneur, a porté à la tête de ce dernier deux terribles coups de hache. L'état du blessé est désespéré. Le meurtrier a été arrêté.

— *Incendie dramatique.* — Au hameau Castel, commune de Moerzeke, un incendie a complètement réduit en cendres, deux maisons, habitées l'une par le ménage Peelman, l'autre par le ménage Aubroeck. Les deux maisons étaient en flammes et les parents étaient absents, lorsque les témoins de l'incendie se demandèrent si les enfants de Peelman ne couraient aucun péril. On pénétra dans l'habitation de celui-ci et on découvrit les petits blottis sous un lit. On n'eut que le temps tout juste de les porter dehors. Les dégâts sont assez considérables et seulement en partie couverts par l'assurance.

ANVERS

FESTIVAL. — La ville d'Anvers organise cette année, son 23e festival permanent. Celui-ci est offert à toutes les sociétés de chant, de fanfare, d'harmonie ou de symphonie du pays et de l'étranger et aura lieu les dimanches de juillet, d'août et de septembre, ainsi que les 12, 13 et 15 août.

Chaque société peut choisir, pour sa participation, le jour qui lui convient le mieux. La valeur des primes et médailles s'élève à plus de 7000 francs. La première prime est de 1000 francs pour les sociétés et de 200 francs pour les directeurs. Les sociétés qui n'auraient pas reçu le prospectus sont priés de le demander par carte postale au Bourgmestre de la Ville d'Anvers.

LEDECHEM

UNE RIXE AU COUTEAU. — Dans la soirée de mercredi, vers 8 heures, deux jeunes gens de Winckel-Saint-Eloi, Rémy Vuylsteke, 25 ans, colporteur, et Pierre Vincke, 28 ans, tailleur d'habits, se trouvaient à l'estaminet « Den Ast », à Ledeghem, quand une querelle surgit entr'eux. Ils sortirent pour vider leur querelle dans la rue, mais à peine y était-ils, que Vuylsteke s'armant d'un couteau qu'il portait en poche, frappa à trois reprises différentes, son adversaire. Les coups furent portés avec une telle violence, que l'arme fut tordue. M. Vincke s'abattit inanimé sur la chaussée, mais Vuylsteke ne s'en tint pas là : il s'acharna sur sa victime, et le frappa à coups de bâton. Puis, il prit la fuite. La garde-champêtre de la commune, M. Scheldermann averti, se mit à sa poursuite et parvint à l'arrêter. Quant à Vincke, il avait été transporté à l'estaminet « Den Ast », où M. le docteur Derycker vint lui donner des soins. Le blessé, dont l'état n'est pas inquiétant, a été transporté à son domicile, le soir même.

LEERS-NORD

Arrestation d'un voleur de vélo

Le 29 mai 1907, à 6 heures après-midi, un individu disant se nommer Allard Louis et être mécanicien âgé de 21 ans, né et domicilié à Tourcoing, rue des Girondins, n° 28, se présentait chez M. Cruquenaire Camille, marchand de chiffons et fripier à Leers-Nord et lui offrait en vente une bicyclette légère, presque neuve, portant le n° 9338, avec plaque de roulage de 1907, dans la sacoche se trouvait une autre marque avec cette inscription : Croissant. H. Huret. Lille.

Après avoir débattu le prix de la machine il finit par la céder pour la somme de 35 francs. Mais avant de la payer, Cruquenaire, flairant un vol et prétextant vouloir se renseigner, se rendit en compagnie de son client au bureau des douanes et là, il fit prévenir secrètement le garde-champêtre Vandenberkhe Adolphe lequel arriva sur le champs. L'individu interrogé ne fit que des réponses évasives et embrouillées. Convaincu qu'il se trouvait en présence d'un voleur de bicyclette, le garde n'hésita pas, il le mit en état d'arrestation et saisit la machine ainsi que l'argent que Cruquenaire lui avait payé.

A Templeuve, le prisonnier déclara au commandant de gendarmerie, se nommer Louis Janssens résidant rue des Girondins, 28 à Tourcoing. Il a été écroué en attendant son incarcération à la prison de Tournai.

Vous tous qui souffrez d'Oppressions
ASTHME
Ecrivez à M. L. BRUNEAU, CH. TAILLIAR, Succr, à LILLE, qui vous enverra gratis et franco une boîte d'essai de
POUDRE ET CIGARETTES TAILLIAR
332

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

N° 114

CŒUR D'ENFANT

par CHARLES DE VITIS

TROISIEME PARTIE

AU PAYS DES TSARS

Un sanglot monta à la gorge de la jeune femme; mais elle se raidit :

— Non! non! fit-elle, je veux être forte pour vivre, pour vivre, et aimer, et protéger le cher petit être qui va venir. Il ne verra pas mes larmes, lui! Je veux qu'il ait joie et bonheur. Sainte Mère de Dieu, venez-moi en aide, soyez avec nous!...

. . . .

L'accouchement n'avait été ni pénible ni laborieux.

La patiente gisait sur son lit, brisée sans doute; mais le médecin se frottait les mains de contentement et affirmait qu'elle serait sur pied dans quelques jours.

L'aumônier de la Clinique se présenta.

C'était un prêtre intelligent et bien élevé, qui avait pratiqué le monde, dans cette grande ville de Moscou, et avait connu bien des misères, dans les maisons hospitalières où il exerçait son ministère.

Lui aussi, discrètement, sans vouloir la sonder en rien, il adressa à la malade quelques bonnes paroles.

Le bébé, un beau garçon, bien portant, était là, à côté de la mère. Il le montra et dit :

— Nous allons en faire un chrétien, n'est-ce pas?

— Oui, mon père, faites.

— Quel nom lui donnez-vous?

— Henri-Antoine.

— Bien.

Le prêtre revêtit sa chape, ouvrit son rituel, et se tournant vers les images, prononça les paroles sacrées :

— Seigneur Dieu, nous te prions de faire briller la lumière de la foi sur cet enfant, ton serviteur Henri, afin qu'il soit marqué de la croix de ton fils unique. Amen.

Il ajouta :

— Je reviendrai demain, pour le baptême.

— Comme il vous plaira, mon père.

— Qui choisissez-vous comme parrain?

— Voulez-vous prier le directeur de la maison de remplir cet office?

— Très volontiers, mon enfant; je vais le lui dire de suite.

Maintenant la jeune mère était presque heureuse. Elle avait quelqu'un à qui parler, quelqu'un à embrasser, à couvrir de baisers.

Son enfant! Son enfant!

Elle n'était plus seule! — Seule!

Et elle répétait :

— Toi, tu seras heureux, mon Henri, mon amour, mon seul amour!

Hélas! hélas! peut-on promettre le bonheur?

Elle répétait :

— L'avenir, l'avenir est à moi!

Hélas! pauvre mère, le poète à mis ces paroles dans la bouche d'un homme qui fut grand, qui vint lui aussi s'installer à Moscou dans le palais du tsar, qui serra sur sa poitrine un enfant, son enfant, tout son avenir et tout son cœur.

Et le poète lui dit :

Non, l'avenir n'est à personne
Sire, l'avenir est à Dieu!
A chaque fois que l'heure sonne,
Tout ici-bas nous dit adieu.
L'avenir! l'avenir! mystère.
Toutes les choses de la terre
Ne sont jamais sur nous posées.
Que comme l'oiseau sur nos doigts!

. . . .

La chambre de la jeune mère fut transformée en chapelle, on étendit un tapis devant les images saintes.

Sur une table recouverte d'une serviette blanche, on plaça trois cierges et un bassin de vermeil rempli d'eau de source.

La porte de la chambre fut ouverte.

Le directeur de la Clinique était là.

On entendit des pas, un chant.

L'aumônier arrivait de la chapelle par le corridor central. Il portait la croix entre ses mains et récitait un psaume joyeux ; un enfant balançait l'encensoir devant lui. Son lecteur et son diacre venaient derrière, un bouquet à la main.

Le prêtre prit l'enfant, souffla sur lui, fit le signe de la croix sur son front, sur sa poitrine et sur ses lèvres, et prononça l'exorcisme :

— Que tout esprit immonde qui a établi sa demeure dans l'âme de cet enfant soit, à l'instant, chassé!

Puis, s'adressant au parrain :

— Renonces-tu au démon, à ses pompes et à ses œuvres?

Le parrain avait pris l'enfant entre ses bras. Il répondit :

— J'y renonce.

— Crois-tu que le Christ est Roi et qu'il est Dieu?

— Je le crois.

— Agenouille-toi pour adorer le Fils du Dieu vivant.

Pendant que le parrain s'agenouillait, l'aumônier revêtit ses plus beaux ornements. Le parrain prit à la main un cierge ; on alluma les bougies et on fit brûler de l'encens. Le lecteur et le diacre chantèrent une prière.

L'aumônier bénit l'eau. Il y plongea trois fois la main droite, souffla dessus et fit à la surface le signe de la croix avec une plume trempée dans l'huile sainte.

Après quoi, il fit cinq onctions sur le front, la poitrine, les oreilles, les mains et les pieds de l'enfant, en disant :

— Henri, serviteur de Dieu, est oint avec l'huile de la joie.

Le saisissant ensuite, il le plongea dans l'eau du bassin, trois fois, en disant encore :

— Henri, serviteur de Dieu, est baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Les cérémonies de la confirmation suivent immédiatement celles du baptême dans la liturgie russe.

A l'aide d'une plume trempée dans l'huile sainte l'aumônier toucha encore le front de l'enfant et ses autres membres, répétant à chaque onction :

— Reçois le sceau du Saint-Esprit!

Et il coupa à quatre endroits ses petits cheveux, disant :

— Henri, serviteur de Dieu, est rasé au nom du Seigneur.

Et il les jeta dans le bassin de vermeil.

Quand la jeune mère fut guérie, elle se présenta à la chapelle de la Clinique, portant l'enfant devant l'iconostase. Le diacre tenait le calice à la main et, prenant une petite cuillère, il versa quelques gouttes de vin dans la bouche du nouveau-né.

— Henri, serviteur de Dieu, communie, dit-il, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Et le prêtre, le saisissant, l'approcha de l'iconostase, en concluant ainsi :

— Henri, serviteur de Dieu, est maintenant reçu dans l'Eglise du Christ.

C'était fini, le souffle du Seigneur avait passé sur ce petit être venu au monde dans de si étranges circonstances. Il ne restait plus à sa mère qu'à se retirer, après avoir remercié ceux qui l'avaient assistée avec tant de bonté et d'indulgence.

La Russie, comme l'Orient, est le pays de l'hostilité.

Mais qui était cette mère?

Qui était cet enfant?

Nous le saurons en jetant un coup d'œil, nous seulement, sur l'acte de naissance que la mère avait demandé que l'on dressât.

On y lisait.

« Henri-Anton, fils de Hugues d'Anouville et de Graciette Livanieff »!!!

XI

CONSULTATION

Graciette était revenue à Voznessenskoïé; mais elle ne pouvait pas y demeurer longtemps, ses moyens de fortune ne lui permettant pas de garder deux demeures à la fois.

Il fallait aviser.

Ce n'était plus la jeune fille timide que nous connaissons; la vie et le malheur l'avaient formée; la maternité l'avait transfigurée.

Elle ne pleurait plus.

C'était toujours un visage idéalement beau que le petit Henri pouvait contempler, à chaque heure, à chaque minute du jour et de la nuit; mais aussi un visage calme, reposé, un peu austère, peut-être. On ne passe pas par de pareilles souffrances sans que la souffrance n'imprime son cachet sur un front d'homme et même de femme.

Graciette entendait rentrer dans le monde, la tête haute.

Elle voulait aussi que le monde et surtout son mari ignorassent l'existence de cet enfant, au moins pour le moment.

Plus tard, elle verrait.

En attendant, elle sentait un pressant besoin d'aller tout raconter au vieil ami de son père, l'archimandrite de Troitsa.

Un matin, confiant l'enfant à sa nourrice, elle partit pour le monastère.

(A suivre).